



## Notice d'emploi

Ballon d'eau chaude sanitaire électrique

4714-8 B.E. SV 150 L

4814-7 B.E. SV 200 L

4913-4 B.E. SV 300 L

# Sommaire

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Sécurité.....</b>	<b>3</b>
1.1	Utilisation conforme .....	3
1.2	Consignes générales de sécurité .....	4
<b>2</b>	<b>Remarques relatives à la documentation .....</b>	<b>6</b>
2.1	Respect des documents complémentaires applicables .....	6
2.2	Conservation des documents .....	6
2.3	Validité de la notice.....	6
<b>3</b>	<b>Vue d'ensemble des produits.....</b>	<b>6</b>
3.1	Structure de l'appareil.....	6
3.2	Plaque signalétique .....	6
3.3	Fonctionnement.....	6
3.4	Marquage CE.....	7
<b>4</b>	<b>Fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>Entretien et maintenance .....</b>	<b>7</b>
5.1	Entretien du produit .....	7
5.2	Contrôle du dispositif de sécurité .....	7
5.3	Vérification de l'entarrage et de l'étanchéité du produit.....	7
<b>6</b>	<b>Dépannage .....</b>	<b>7</b>
6.1	Vue d'ensemble des anomalies.....	7
<b>7</b>	<b>Mise hors service.....</b>	<b>8</b>
7.1	Mise hors service provisoire .....	8
7.2	Mise hors service définitive.....	8
<b>8</b>	<b>Recyclage et mise au rebut .....</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>Garantie et service après- vente .....</b>	<b>8</b>
9.1	Garantie .....	8
9.2	Service après-vente.....	8

## 1 Sécurité

### 1.1 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Le produit chauffe l'eau potable et la stocke à destination des ménages.

- Température d'eau chaude max.: 65 °C

Cet appareil a été exclusivement conçu pour être posé sur le sol.

Le produit a été conçu pour fonctionner à une altitude inférieure ou égale à 2000 m.

Cet appareil doit impérativement être équipé d'un groupe de sécurité adapté et conforme aux conditions de test de BELGAQUA.

L'utilisation conforme du produit suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de maintenance qui figurent dans les notices.

Ce produit peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser le produit en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec ce produit. Le nettoyage et l'entretien courant du produit ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

#### **Attention !**

Toute utilisation abusive est interdite.

# 1 Sécurité

## 1.2 Consignes générales de sécurité

### 1.2.1 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.
- ▶ N'exécutez que les tâches pour lesquelles la présente notice d'utilisation fournit des instructions.

### 1.2.2 Danger mortel dû à des raccordements sous tension

Toute intervention au niveau des raccords sous tension présente un risque d'électrocution et donc un danger de mort. Les interventions au niveau des raccordements sous tension doivent être effectuées exclusivement par des électriciens qualifiés.

- ▶ N'effectuez jamais la moindre intervention au niveau des raccords qui relaient un courant alternatif ou triphasé.

- ▶ Adressez-vous à un électricien qualifié pour tout raccordement fixe de l'appareil à un réseau alternatif ou triphasé.

### 1.2.3 Prévention des dommages causés par le gel

Si l'appareil reste hors service dans un local non chauffé pendant une période prolongée (par ex. vacances d'hiver), l'eau qui se trouve dans l'appareil et dans les conduites risque de geler.

- ▶ Faites en sorte que le local dans lequel est installé l'appareil soit à l'abri du gel en toutes circonstances.

### 1.2.4 Dommages matériels en cas de problèmes d'étanchéité

- ▶ Faites en sorte que les conduites de raccordement ne subissent pas de contraintes mécaniques.
- ▶ Ne suspendez pas de charge aux conduites (par ex. vêtements).
- ▶ En cas de fuites au niveau de la conduite d'eau qui relie l'appareil aux points de puisage, fermez immédiatement la vanne d'arrêt d'eau froide.
- ▶ Faites réparer toute fuite par un installateur spécialisé.



### **1.2.5 Danger de mort en présence de légionelles dans l'eau potable**

- ▶ L'eau contenue dans le ballon d'eau chaude sanitaire doit être amenée au moins une heure par semaine à une température supérieure à 60 °C afin d'éviter la formation de légionelles.

### **1.2.6 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit**

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés du produit.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
  - au niveau du produit
  - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
  - au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion
  - au niveau de la soupape de sécurité



- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

### **1.2.7 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme**

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Contactez immédiatement un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

## 2 Remarques relatives à la documentation

### 2 Remarques relatives à la documentation

#### 2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

#### 2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

#### 2.3 Validité de la notice

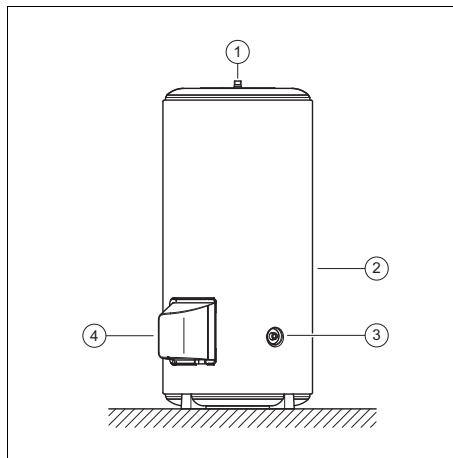
Cette notice s'applique exclusivement aux modèles suivants :

##### Appareil - référence d'article

4714- 8 B.E. SV 150 L	0010016551
4814- 7 B.E. SV 200 L	0010016552
4913- 4 B.E. SV 300 L	0010016553

### 3 Vue d'ensemble des produits

#### 3.1 Structure de l'appareil



- |   |                      |   |                      |
|---|----------------------|---|----------------------|
| 1 | Raccord d'eau chaude | 3 | Raccord d'eau froide |
| 2 | Ballon ECS           | 4 | Boîtier de commande  |

#### 3.2 Plaque signalétique

La plaque signalétique se trouve sous le boîtier de commande.

#### 3.3 Fonctionnement

Cet appareil est un ballon d'eau chaude sanitaire à chauffage direct. L'eau est chauffée par un élément de chauffage intégré au ballon. Dès qu'il y a un prélèvement d'eau chaude au niveau d'un point de puisage, de l'eau froide afflue dans le ballon d'eau chaude sanitaire.

L'eau se dilate lorsqu'elle monte en température. Comme il s'agit d'un circuit fermé, des gouttes se forment à l'extrémité du tube d'écoulement du dispositif de sécurité.

Le témoin est orange fixe.

– Le produit est en mode chauffage.

Le témoin est vert fixe.

- Il y a une tension, le produit n'est pas en mode chauffage. L'anode à courant vagabond est activée.

En l'absence de courant, le fonctionnement est assuré par une batterie de secours.

### 3.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

## 4 Fonctionnement

L'appareil ne nécessite pas le moindre réglage.

L'installateur spécialisé règle la température d'eau chaude souhaitée lors de la mise en fonctionnement. La plage de réglage s'étend de 50 à 65 °C.

## 5 Entretien et maintenance

### 5.1 Entretien du produit

- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.
- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.

### 5.2 Contrôle du dispositif de sécurité

- ▶ Faites couler régulièrement de l'eau au niveau du dispositif de sécurité pour éviter les phénomènes d'entartrage.

### 5.3 Vérification de l'entartrage et de l'étanchéité du produit

La qualité de l'eau, la température d'eau sélectionnée et les besoins d'eau chaude sont susceptibles de provoquer la formation de calcaire ou même des défauts d'étanchéité.

- ▶ Faites inspecter la cuve ainsi que les composants électriques et hydrauliques tous les 2 ans par un installateur spécialisé, qui recherchera d'éventuelles traces d'entartrage et de défauts d'étanchéité.

## 6 Dépannage

### 6.1 Vue d'ensemble des anomalies

Défaut	Cause	Mesure
Pas d'eau chaude	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Élément chauffant défectueux</li> <li>– Thermostat défectueux</li> </ul>	Contactez votre installateur spécialisé.
Eau trop chaude <sup>1)</sup>	Thermostat shunté	
Témoin vert en permanence	Pile défectueuse	
Témoin orange en permanence	Thermostat défectueux	

1) Le thermostat de sécurité intégré évite que l'eau chaude sanitaire ne monte trop en température.

## 7 Mise hors service

### 7 Mise hors service

#### 7.1 Mise hors service provisoire

- ▶ Si le produit ne doit pas être utilisé pendant une période prolongée, demandez à un professionnel qualifié de le vidanger.
- ▶ Confiez la mise en fonctionnement du produit à un professionnel qualifié.

#### 7.2 Mise hors service définitive

- ▶ Veillez à ce que la mise hors service de l'appareil soit effectuée par un installateur spécialisé.

## 8 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



Si le produit porte ce symbole :

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit avec les ordures ménagères.
- ▶ Éliminez le produit auprès d'un point de collecte d'équipements électriques et électroniques usagés.



Si le produit renferme des piles qui portent ce symbole, cela signifie que les piles peuvent contenir des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, déposez les piles dans un point de collecte de piles usagées.

## 9 Garantie et service après-vente

### 9.1 Garantie

Pour obtenir des informations concernant la garantie constructeur, veuillez contacter l'adresse indiquée au verso.

### 9.2 Service après-vente

Les coordonnées de notre service après-vente sont indiquées au verso ou sur le site [www.bulex.be](http://www.bulex.be).









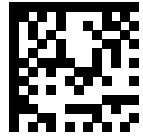
**Constructeur/Fournisseur**

**Bulex**

Golden Hopestraat 15 ■ 1620 Drogenbos

Tel. 02 555-1313 ■ Fax 02 555-1314

info@bulex.com ■ www.bulex.be



0020186697\_01

0020186697\_01 ■ 21.03.2018

© Ces notices relèvent de la législation relative aux droits d'auteur et toute reproduction ou diffusion, qu'elle soit totale ou partielle, nécessite l'autorisation écrite du fabricant.  
Sous réserve de modifications techniques.